



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## contrats territoriaux d'exploitation

Question écrite n° 67874

### Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche le nombre de contrats territoriaux d'exploitation signés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis la mise en place de ces contrats. Il souhaite connaître ces données pour chacun des six départements.

### Texte de la réponse

A la fin du mois d'octobre 2001, près de 20 000 contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont reçu un avis favorable de la part des commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) au titre de l'ensemble des départements métropolitains et d'outre-mer, dont plus de 15 000 ont été signés par les préfets. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 506 CTE ont reçu un avis favorable de la CDOA avec 409 contrats signés. Par département, la situation est la suivante pour les CTE signés : Alpes-de-Haute-Provence (64), Hautes-Alpes (117), Alpes-Maritimes (19), Bouches-du-Rhône (56), Var (67) et Vaucluse (86).

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67874

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6002

**Réponse publiée le :** 17 décembre 2001, page 7251